

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-3-3

Séance du vendredi 26 septembre 2008

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH

Giratoire RD 419 / RD 16 - CARSPACH

Giratoire RD 419 / RD 432 - ALTKIRCH

Eclairage public

Convention de transfert de gestion

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention de transfert de gestion, à la Communauté de Communes d'ALTKIRCH, des réseaux d'éclairage public du carrefour giratoire des RD 419 et RD 432 ainsi que du futur carrefour giratoire des RD 419 et RD 16. Le projet de convention est annexé au rapport,
- autorise le Président à signer cette convention à conclure avec la Communauté de Communes d'ALTKIRCH.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER